

CIRCULAIRE 141-24

28 novembre 2024

**LIMITES DE POSITIONS — PRODUITS INSCRITS
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU
CANADA (MOIS D'ÉCHÉANCE EN COURS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada pour le premier mois de règlement, ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de [cette adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Mois d'échéance	Limite de positions du mois d'échéance en cours	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et les options sur les contrats CGB	Décembre 2024	60 000	2024-12-02
Les contrats CGF et les options sur les contrats CGF	Décembre 2024	20 000	2024-12-02
Les contrats CGZ et les options sur les contrats CGZ	Décembre 2024	27 250	2024-12-02
Les contrats LGB	Décembre 2024	29 375	2024-12-02

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.